

**DEC130040DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Mustapha Abdelmoula, Christophe Gantzer, Christophe Merlin et Michel Perdicakis pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7564 intitulée « Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7564, intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement, dont le directeur est Alain Walcarius ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Mustapha Abdelmoula**, ingénieur de recherche CNRS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mustapha Abdelmoula ,délégation est donnée à **Christophe Gantzer**, professeur à l'Université de Lorraine, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mustapha Abdelmoula et de Christophe Gantzer, délégation est donnée à **Christophe Merlin**, maître de conférences à l'Université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mustapha Abdelmoula, de Christophe Gantzer et de Christophe Merlin, délégation est donnée à **Michel Perdicakis**, ingénieur de recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup>Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Le directeur d'unité

Alain Walcarius